

ÉDITORIAL

Éditorial

L'urgente nécessité d'identifier des bonnes pratiques



DANIEL SENOVILLA HERNÁNDEZ

CORENTIN BAILLEUL

La question du traitement de la migration indépendante de mineurs devient de plus en plus sensible tant au niveau politique que social. En France, on a consolidé au niveau législatif un modèle de traitement qui priorise de façon non dissimulée les intérêts institutionnels, fondamentalement budgétaires en protection de l'enfance et du contrôle migratoire, au détriment du principe d'intérêt supérieur de l'enfant consacré par le droit international des droits de l'homme. Les jeunes migrants qui se déclarent mineurs non accompagnés et qui prétendent bénéficier d'une protection sont soumis à toute une série de pratiques au niveau administratif qui cherchent à éviter – si possible – l'obligation légale de leur prise en charge institutionnelle en tant que mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Des refus d'entrée ou des renvois illégaux de jeunes mineurs à la frontière franco-italienne ou franco-espagnole, des refus de guichet suite à un bref examen visuel et quelques questions, des procédures d'évaluation de leur condition de mineurs non accompagnés trop longues qui impliquent des situations d'attente insupportables ou trop courtes et non argumentées juridiquement entravant leur droit d'accès à la justice. Des refus systématiques de la validité des documents d'état civil sans par autant proposer une voie alternative d'obtention d'une documentation d'identité afin d'éviter l'inexistence en droit des publics concernés. Des répartitions dans le territoire pour ceux reconnus mineurs sans aucun contrôle et au détriment de la construction sociale, éducative et personnelle développée par le jeune dans le département de premier accueil. Des obstacles dans l'accès à la scolarité en faisant une assimilation instrumentalisée de l'obligation scolaire (jusqu'à seize ans) avec le droit à l'instruction pourtant consacré par le droit international et français jusqu'à l'âge de la majorité. En somme, des innombrables exemples d'une posture institutionnelle qui chercherait à anéantir l'obligation juridique de non-discrimination qui pèse sur les personnes mineures et qui les différencie – et protège – par rapport à leurs pairs adultes étrangers.

L'autorité judiciaire, fort heureusement, répare

parfois les abus et agissement contraires au droit de l'autorité administrative, mais – hélas – semble parfois aussi s'imprégner de la polarisation sociale et politique qui contamine le traitement du public migrant en émettant des décisions qui semblent difficilement justifiables en droit. La décision du Conseil d'état du 25 octobre dernier validant la remise à la rue d'un mineur ivoirien évalué en tant que tel par un Conseil départemental, à cause du classement du dossier sans suite de la part du Procureur de la République, est particulièrement révélatrice d'une Justice qui semble méconnaître les principes les plus basiques en droit de protection de l'enfance en commençant par la considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant. Qui plus est, le gouvernement actuel rajoute une couche à ce traitement très peu protecteur du mineur migrant en proposant la création d'un fichier biométrique pour tenter d'empêcher ce que l'on appelle le « tourisme de la protection de l'enfance », déclinaison fâcheuse de « l'asylum shopping » européen et à l'origine de règles profondément injustes et arbitraires. En somme, on peut observer un modèle de traitement du mineur non accompagné qui résonne de plus en plus avec celui du demandeur d'asile adulte, avec la spécificité de l'insécurité juridique que revêt le traitement des mineurs, en l'absence d'une procédure claire et approuvée par des normes émanant du pouvoir législatif.

Dans ce contexte trouble, les jeunes migrants, les opérateurs associatifs et la société civile sont preneurs de bonnes pratiques qui puissent apporter un peu d'espoir et mettre en avant la forte capacité de résilience et d'adaptation qui présente la plupart des mineurs et jeunes migrants arrivant en France. Ce numéro, aussi inspiré par la nécessité de donner une image plus positive de la migration de mineurs et de dépasser les débats stériles de nature politique, est consacré à mettre en exergue quelques exemples de bonnes pratiques, au niveau français et international, et à l'échelle du travail d'accueil ou social, mais aussi au niveau des techniques et des outils d'enquête en sciences sociales.

Dans un premier article, Guillaume Coron, cadre socio-éducatif, aborde des aspects cruciaux de l'accueil des mineurs non accompagnés : l'importance d'apporter une information adaptée et compréhensible aux jeunes pendant les différentes étapes de leur prise en charge ; le rôle fondamental de l'école en général et d'une scolarisation rapide pendant la phase d'accueil provisoire d'urgence ; enfin, le respect du principe d'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de répartition nationale des mineurs reconnus.

Eda Elif Tibet, anthropologue, nous présente une démarche de co-construction des savoirs

en mettant en valeur le travail artistique en tant que photographe d'Abdi Deek, jeune adulte d'origine somalienne arrivé en Turquie en tant que mineur non accompagné. Les photos d'Abdi et les textes qu'il associe à ces images sont d'une qualité et d'une puissance inhabituelles et abordent des sentiments et des émotions propres à la reconstruction d'une vie ordinaire en situation d'exile. Cette contribution est présentée en version bilingue anglais-français.

Martino Lo Cascio, psychologue et psychothérapeute, partage avec nos lecteurs son expérience d'utilisation du théâtre comme outil d'intervention pédagogique permettant la promotion du bien-être et l'émancipation progressive des mineurs non accompagnés à Palerme, en Sicile. L'article de Martino est aussi publié en version originale italienne et traduit en français.

Julien Long, sociologue, analyse les mouvements de solidarité et de soutien citoyens aux jeunes mineurs non accompagnés qui se trouvent sans protection dans le contexte de la ville de Nantes. Cette émergence d'un élan de solidarité de la part de la population civile qui s'est fortement accentué ces dernières années en France – et notamment suite à la dénommée 'crise de réfugiés' en 2015 – représente selon l'auteur une forme de lutte politique qui conteste et récrimine les défaillances de l'action publique et institutionnelle dans l'accueil de la population migrante.

Finalement, Henry Shah, diplômé de l'Université d'Harvard et étudiant à l'École des hautes études en sciences sociales- EHESS, met en exergue les contradictions et les limites des protocoles associatifs et institutionnels d'accompagnement à l'autonomisation des populations jeunes roms migrants en contexte de bidonville en région parisienne. Henry a eu l'amabilité de produire cet article en anglais, sa langue maternelle, et de la traduire par la suite au français.

Notre section Paroles de Jeunes est particulièrement riche pour ce numéro. Nous avons le plaisir de vous proposer les magnifiques textes écrits par Stéphane, jeune camerounais avec un fort talent d'écriture, ainsi que le travail photographique produit par quelques jeunes migrants basés à Poitiers, organisé et animé par un groupe d'étudiantes du Master Migrations Internationales du laboratoire Migrinter.

La section Lu, Vu, Entendu vous présente la méthodologie pour permettre l'émergence d'une

parole du public migrant dans le cadre des ateliers radio organisés par des bénévoles de l'association Modus Opérandi de Grenoble, un entretien avec le réalisateur Rachid Oujdi, auteur du documentaire « J'ai marché jusqu'à vous », et une note de lecture sur le livre de Fatou Diomé « Celles qui attendent ».

Loin de la simplification et de la logique réductionniste que les intérêts politiques et électoralistes font du phénomène migratoire, l'équipe de rédaction de la revue Jeunes et Mineurs en Mobilité, avec les limites que ses maigres moyens l'imposent mais avec un grand enthousiasme et de la persévérance, s'efforce de vous proposer, chers lecteurs et chères lectrices, une autre approche plus positive de la migration, y compris la migration de jeunes et de mineurs.

Très bonne lecture !